

## Pétitions

McDermid	Pietz	Taylor
McDougall (St. Paul's)	Plourde	Thacker
McKenzie	Porter	Towers
McLean	Price	Tremblay
Merrithew	Redway	(Québec-Est)
Mitges	Reid	Tupper
Moore	Reimer	Turner
Nicholson (Niagara Falls)	Scott	(Ottawa—Carleton)
Nickerson	(Hamilton—Wentworth)	Van De Walle
Nowlan	Sparrow	Vézina
Oberle	Speyer	Vincent
Oostrom	Stackhouse	Weiner
Peterson	Stewart	White
	Tardif	Winegard
	(Charlesbourg)	Witer—99

● (1150)

**M. le Président:** Je déclare la motion rejetée.

Afin de s'assurer que tous les députés comprennent la procédure, il serait opportun, je crois, que la présidence dise que le vote portait sur la motion du député de Churchill (M. Murphy) réclamant que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour. La motion a été rejetée. Par conséquent, nous poursuivrons la présentation des pétitions. La présidence donne la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter sept pétitions dans lesquelles les pétitionnaires affirment que les modifications prévues à la Loi sur les brevets frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux; que les modifications proposées par le gouvernement fédéral feront augmenter le coût déjà élevé des programmes provinciaux de soins de santé; que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin; et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets dans le projet de loi C-22 constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen, les soussignés...

**M. le Président:** A l'ordre. Je voudrais interrompre le député d'Ottawa—Vanier un instant.

Je rappelle à tous les députés que quand un député présente une pétition ou parle à la Chambre, certaines règles de civilité doivent être observées. Les députés qui doivent de toute urgence s'entretenir avec d'autres peuvent se retirer dans les couloirs des deux côtés de la Chambre. Le député d'Ottawa—Vanier peut poursuivre.

**M. Gauthier:** Merci, monsieur le Président. Je termine en disant que les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui hausseront le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

[Français]

**Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic):** J'ai l'honneur et le devoir, monsieur le Président, de présenter une pétition signée par les membres du Club de l'âge d'or de la

paroisse Saints-Martyrs canadiens dans ma circonscription de Saint-Michel—Ahuntsic.

Les signataires s'opposent à la décision du gouvernement d'apporter d'importants changements à la Loi C-22 sur les brevets. Les signataires me font part de leur objection parce qu'ils considèrent que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des médicaments, et que quatre millions de Canadiens, parce qu'ils sont de petits salariés, ne sont pas couverts par le bien-être social ou par le système d'assurance-médicaments privé. Ces changements affecteront plus particulièrement les pauvres, les personnes âgées et les malades.

Les signataires demandent au Parlement canadien de faire des pressions sur le gouvernement pour l'inciter à rejeter ces propositions qui augmenteront les prix des médicaments.

[Traduction]

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aux termes de l'article 106 une pétition signée par des habitants de Kitchener, en Ontario, qui affirment que les modifications à la Loi sur les brevets proposées par le gouvernement fédéral en matière de médicaments d'ordonnance vont rendre les médicaments plus chers pour les consommateurs et rendre beaucoup plus difficile aux Canadiens moyens l'achat des médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin. En conséquence, ils prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

● (1200)

J'ai une pétition signée par des habitants de Winnipeg, qui disent que les modifications prévues dans le projet de loi C-22 vont frapper injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments, et par conséquent ils prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

## LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

**M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, j'ai 20 pétitions à déposer aux termes de l'article 106, signées par des habitants des collectivités de Macklin, Primate, Cactus Lake et Salvador en Saskatchewan ainsi que Hayter et Provost en Alberta. Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement d'accueillir la motion n° 37 et demandent aux députés de songer à appuyer cette motion qui invite tous les députés à demander au gouvernement d'envisager l'opportunité de modifier la Constitution canadienne afin d'accorder des droits aux Canadiens à naître. Les pétitionnaires prient humblement tous les députés d'appuyer cette motion quand elle fera l'objet d'un vote au moment des initiatives parlementaires.